UNIVERSITÀ DEGLI STUDI FIRENZE

FLORE
Repository istituzionale dell'Università degli Studi di Firenze

Du nouveau sur la “lance sacrée”

Questa è la Versione finale referata (Post print/Accepted manuscript) della seguente pubblicazione:

Original Citation:

Du nouveau sur la “lance sacrée” / A. CATAGNOTI. - In: NABU. NOUVELLES ASSYRIOLOGIQUES BRÈVES ET UTILITAIRES. - ISSN 0989-5671. - STAMPA. - 1992:(1992), pp. 47-47.

Availability:

This version is available at: 2158/206569 since:

Terms of use:

Open Access

La pubblicazione è resa disponibile sotto le norme e i termini della licenza di deposito, secondo quanto stabilito dalla Policy per l'accesso aperto dell'Università degli Studi di Firenze (https://www.sba.unifi.it/upload/policy-oa-2016-1.pdf)

Publisher copyright claim:

(Article begins on next page)

28 April 2024

Cette tablette provient, selon toute vraisemblance, du site d'Umma. Les noms propres sont en effet ceux de personnages bien attestés dans les archives de cette ville :

– Cf. H. Limet, *L'anthroponymie sumérienne dans les documents de la 3ème dynastie d'Ur*, Paris, 1968, p. 454 (Lú-eb-gal), 503 (Ni-du-du) et 540 (Ur-DUL-DU-E).

– Sur Ur-e_{11}-e, cf. T. B. Jones et J. W. Snyder, *Sumerian Economic Texts from the Third Ur Dynasty*, Minneapolis, 1961, p. 322-339. Ce grand personnage est en activité jusqu'en l'an 9 de Šu-Sîn (tableau p. 324-326). L'étude montre qu'il était « busy with transactions involving wood and textiles, which can be accepted as his main occupation » (p. 333), ce qui correspond parfaitement aux données de ce petit texte.

Les sommes d'argent mentionnées aux l. 1 et 5 permettent de se faire une idée approximative des quantités de laine écoulées. D'après H. Waetzoldt, *Untersuchungen zur Neusumerischen Textilindustrie*, Rome, 1972, p. 73-75 et D. C. Snell, *Ledgers and Prices. Early Mesopotamian Merchant Accounts*, New Haven et Londres, 1982, p. 178-179, le prix de la laine, en Šu-Sîn 2 comme en Šu-Sîn 6, est de 5 sicles d'argent par talent de laine (soit 15 grains d'argent par mine de laine). Dans ce cas, si l'on admet un cours voisin pour l'an Šu-Sîn 8, la première somme (l. 1) correspondrait à un peu moins de 44 mines de laine, la seconde (l. 5) à un peu plus de 40 mines de laine.

Brigitte LION (25-06-92)
11, rue Orfila 75020 PARIS

61) Du nouveau sur la « lance sacrée » – Une relecture du petit texte économique *ARMT* XXIV 24, qui m'a été aimablement signalé par J.-M. Durand, permet d'identifier une nouvelle attestation de ^{d}Sappum, pour lequel nous avons récemment proposé une traduction « lance sacrée » (cf. *Florilegium Marianum, Mémoires de N.A.B.U.* 1, pp. 25-27) :

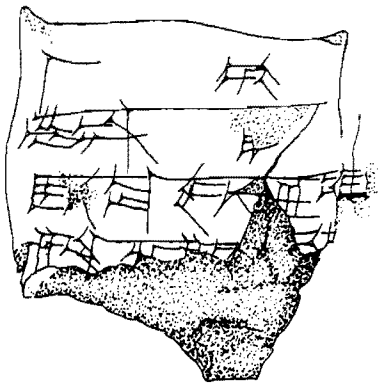

1 1 gu_4
mu-DU lugal
3 *i-nu-ma* ^{f}*be-el-tum*
a-na ^{d}⌜*sà*⌝-[*ap-p*]*í*-[*im*]
(cassure)

1' iti ^{d}*da-gan*
u_4 3-kam
3' mu *zi-im-ri-li*-[*im*]
til-lu-ut ⌜kà⌝-[dingir-ra]
5' *il-li*-[*ku*]

« Apport royal d'un boeuf quand la reine (Šibtu) [a .....] à la lance sacrée [...] ; 3-viii-ZL 10' ».

Comme dans M.15077 et M.15109 (cf. *ibid.*), c'est la reine Šibtu qui effectue des pratiques cultuelles ; dans la cassure, d'autre part, devait se trouver le nom d'une divinité guerrière : étant donnée la mention de Šibtu, il ne serait pas invraisemblable que cette divinité soit à nouveau Eštar de Ṭubâ. On peut encore observer que, dans deux moments historiquement caractérisés par une situation belliqueuse, la reine de Mari effectua des actes de dévotion envers l'emblème d'une divinité guerrière : dans M.15077 et M.15109 on est à la fin du règne de Mari, tandis que dans *ARMT* XXIV 24, on est dans la deuxième moitié de ZL 10', où le roi de Mari doit affronter la révolte des royaumes du nord, au moment où la reine revient à la capitale (cf. J.-M. Durand, *L'organisation de l'espace dans le palais de Mari*, E. Lévy éd., *Le système palatial* ...., p. 82).

Amalia CATAGNOTI (25-06-92)
Via Caduti sul lavoro, 8
52100 AREZZO ITALIE

62) Rapports entre l'Élam et Ourouk – Si la terminologie typique des documents de Mari paraît isolée pour les autres paléo-babylonisants, c'est en bonne partie parce que l'on n'a pas encore retrouvé de documentation palatiale analogue dans les autres centres politiques majeurs de l'époque amorrite. Aussi est-il particulièrement intéressant de constater (cf. *M.A.R.I.* 7) les très nombreux points de contact qui existent entre la documentation mariote et les textes d'Ourouk qui viennent être publiés (cf. Sanati-Müller, BaM 19-20).

C'est ainsi que le n°93 documente la *šûbultum*, c'est-à-dire le cadeau que l'on envoie à une cour étrangère (cf. *ARMT* XXI, p. 512) :

[x] 1/3* ma-na 9 1/2 su 15 š[e kù-gi], *a-na* 2 gal kù-g[i], nì-šu-tag_4-a sukkal*-elam-⌜ma⌝